

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MAI 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET Séverine GERVY Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Jocelyne MANDAROUX Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Gaëtan KONIECZNY

Secrétaire de séance : Jocelyne MANDAROUX

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Modification du tableau des emplois

Le maire explique que pour permettre une réorganisation du service Animation et la stagiairisation de son directeur adjoint, il conviendrait de procéder à la modification du tableau des emplois suivante :

Poste	Quotité	Grade de référence	Décision	Prise d'effet
Agent d'animation	Temps non complet : 29,75 h	Adjoint d'animation	Suppression	1 ^{er} mai 2017
Agent d'animation	Temps non complet : 24, 65h	Adjoint d'animation	Création	1 ^{er} mai 2017
Agent d'animation	Temps non complet : 26 h	Adjoint d'animation	Suppression	1 ^{er} mai 2017
Agent d'animation	Temps non complet : 25 h 88	Adjoint d'animation	Création	1 ^{er} mai 2017
Directeur adjoint du service Animation	Temps non complet : 31h	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl	Suppression	22 mai 2017
Directeur adjoint du service Animation	Temps non complet : 31h	Adjoint d'animation	Création	23 mai 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte la modification du tableau des emplois telle que proposée.

3. Convention avec le Syndicat départemental d'énergie de la Drôme

Alain TERRAIL indique que la commune a sollicité le SDED dans le cadre de l'aménagement des Genceaux en vue d'étudier l'enfouissement des réseaux secs. Au sortir de cette étude il a été exclu d'enfourer les réseaux de télécommunication, France Telecom ne prenant que 30 % de la

somme à sa charge. Aussi est-il proposé de n'enfouir que certains réseaux électriques de basse tension. Actuellement il existe huit traversées en aérien qui pourraient toutes être enfouies pour un montant total de 78 384, 83 euros dont 15 676, 97 seraient à la charge de la commune. A l'occasion de ces travaux, des fourreaux seront mis en place pour un enfouissement futur des réseaux télécoms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention et tous actes afférents.

Le maire souhaite évoquer l'avancement du dossier de l'aménagement des Genceaux. Il a été demandé au cabinet David de retravailler le chiffrage suite aux dernières discussions avec le Département. La consultation des entreprises devrait pouvoir être lancée prochainement afin que les travaux puissent débuter au mois de septembre ou octobre.

Par ailleurs, le Département devrait reprendre la RD125 entre les deux panneaux d'agglomération de l'avenue du Vercors alors qu'avant de procéder aux aménagements de sécurité devant le groupe scolaire, les services départementaux avaient répondu à la commune que ce ne serait pas le cas. Le plateau traversant ne sera pas remis en cause. En revanche, le coussin berlinois devrait être démonté et remis mais le Département ne prenant pas à sa charge de refaire les marquages au sol, cela pose problème à la commune. La discussion est entamée à ce sujet avec les services départementaux.

Laurent TERRAIL s'interroge sur la nécessité de ces travaux. Carole de JOUX considère que le problème de communication au sujet de ce dossier est dommageable.

4. Aménagement et création d'une dépose-minute

Le maire rappelle les différents scénarii envisagés concernant l'aménagement du parc de la salle des fêtes en vue de la création d'un stationnement de type dépose-minute pour le multi-accueil :

- la première solution consistait en un accès par le nord qui grevait tout aménagement paysager de cette partie du parc
- la deuxième solution consistait en un accès par le sud en arrivant par le chemin de Ranchi ; ce qui nécessitait la mise en sens unique à laquelle les riverains étaient peu favorables et des travaux déstructurant la rue Jean Malosse
- la troisième solution était une variante de la deuxième en y adjoignant un accès des pompiers par le nord
- la quatrième consiste à créer un accès depuis le haut de la rue Jean Malosse avec une sortie au haut du parc de la salle des fêtes en empruntant la voie existante le long de la salle des fêtes. C'est ce scénario qui a été validé suite à la réunion publique avec quelques amendements notamment la mise en place d'un dispositif empêchant les véhicules de prendre de la vitesse en descendant vers la dépose-minute.

La consultation pourrait être lancée rapidement en incluant l'abattage de certains arbres malades voire morts ou qui gênent le développement d'arbres plus intéressants. L'engagement est pris de replanter au minimum le même nombre d'arbres. Par ailleurs les bosquets présents actuellement seront nettoyés. En parallèle des travaux concernant la dépose-minute sera lancée la réflexion sur l'aménagement du parc en lui-même pour lequel il faudra se fixer un budget pour une réalisation en 2018.

Claire LOROUE demande comment seront traités les abords de la rue Malosse. Le maire explique qu'il s'agira d'un espace vert planté d'arbustes et pelouse.

Laurent TERRAIL souhaite savoir si l'espace entre le multi-accueil et la salle des fêtes restera ouvert. Le maire explique que ce sera bien le cas sans pour autant que la circulation automobile y soit autorisée.

Claire LOROUE souhaite connaître le devenir des escaliers qui se trouvent le long de la salle des fêtes (issue de secours et accès la cuisine). Le maire indique qu'ils seront refaits. Les traiteurs

pourront stationner sur la dépose-minute puis monter à la salle des fêtes. Par ailleurs l'agglomération ne souhaitant pas de véhicule autour de la crèche, le camion de livraison de la cuisine se garera également sur la dépose-minute.

André KEMPF s'inquiète du devenir du talus au nord du multi-accueil. Les fortes pluies de ces derniers jours ont entraîné des coulées de boue. Le maire répond que cela devrait être engazonné rapidement. André KEMPF rappelle également qu'avait été évoquée la possibilité d'élargir la rue Jean Malosse à son croisement avec le chemin du Tacot. Le maire indique que cela doit être étudié avec les riverains concernés.

Isabelle VATANT souhaite savoir comment se passera le stationnement des parents avant la fin des travaux. Le maire précise que la nouvelle structure devrait ouvrir au mois de juillet. Dans l'attente de la fin des travaux, les usagers pourront stationner devant la MJC ou la salle des fêtes. Il est prévu environ deux mois de travaux.

Laurent TERRAIL souhaite savoir si la rue Malosse sera maintenue à double sens. Le maire répond que ce sera le cas. Hervé HODCENT s'inquiète de la possibilité de rejoindre la voie d'accès au dépose-minute en remontant la rue Malosse. Le maire estime que ce sera techniquement impossible.

Elodie GRASSOT souhaite que l'on s'assure bien que les places de stationnement soient suffisamment larges pour pouvoir sortir les bébés des véhicules.

Laurent TERRAIL demande s'il ne serait pas possible de prévoir des arbres devant l'entrée de la MJC afin d'y apporter de l'ombre. Le maire indique que la plantation d'arbres est prévue un peu plus loin.

Le maire explique, par ailleurs, que la commission « Bâtiments publics » s'est réunie. Concernant la salle des fêtes, il est prévu de fermer l'accès extérieur aux WC publics et d'y créer l'accès à ce WC par l'intérieur du bâtiment. Les accès contigus à ces WC seront également clos. Carole de JOUX signale que la porte de la cuisine n'est pas bien isolée. Le maire répond que cela sera examiné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le scénario d'aménagement d'une dépose-minute proposé.

5. Tirage au sort des jurés d'assise

Le tirage au sort a désigné les numéros 180, 1997, 22, 988, 580 et 2012 de la liste électorale.

6. Questions diverses

Alain TERRAIL explique que le cabinet Qualiconsult a été choisi pour l'établissement de l'agenda d'accessibilité des établissements communaux. Il pointe certains cas comme le bureau de la MJC qui se trouve à l'étage du forum et n'est donc pas accessible ; le cabinet propose d'aménager un accueil au rez-de-chaussée. A la Péri, les WC pour les enfants ne devraient pas être impactés dans la mesure où les enfants sont accompagnés par des adultes. Jocelyne MANDAROUX s'étonne de cela et demande ce qu'il en est pour les agents. Il est répondu que l'accessibilité concernant les agents n'est pas régie par la même législation et ne rentre donc pas dans le cadre de l'agenda d'accessibilité. Le maire ajoute qu'un plan de mise en accessibilité des espaces publics sera examiné ensuite. Laurent TERRAIL souhaite savoir comment cela se passe si la commune n'est pas en mesure d'effectuer les travaux de mise en accessibilité. Alain TERRAIL précise que des demandes de dérogations sont possibles notamment pour des impossibilités techniques. Jean-Paul HENOCQ souhaite savoir si des financements sont possibles sur de tels travaux. Il est

indiqué que la Dotation d'équipement des territoires ruraux peut subventionner ce type de travaux.

Xavier CHOVIN souhaite connaître l'avancée du dossier concernant la boîte à livre. Le maire précise que la MJC a demandé que soit installé un tel dispositif. Cette demande est à l'étude. Elodie GRASSOT demande quel est l'emplacement envisagé. Le maire indique que la MJC a proposé un emplacement près de l'arrêt de bus et des jeux d'enfants. Cela reste à étudier.

André KEMPF indique qu'il a reçu, avec Pierre LOUETTE, monsieur BONNETON, le responsable de secteur de La Poste. Ce dernier a expliqué que ses chiffres sur la fréquentation du bureau de poste montmeyrannais n'étaient pas communicables mais qu'il constatait une baisse de 5% des opérations financières au guichet contre 5, 5% sur le secteur. Une nouvelle rencontre est prévue à la rentrée de septembre pour réexaminer la réouverture le samedi. Toutefois il semble s'orienter vers la mise en place d'une agence postale. André KEMPF explique que le bureau de poste sera fermé cet été entre le 24 juillet et le 5 août. Monsieur BONNETON s'appuie sur le contrat de présence postale 2017-2019 pour le justifier.

André KEMPF explique que le 22 mai se tiendra une réunion de travail du conseil autour du thème de l'accueil de réfugiés en présence d'associations spécialisées.

Carole de JOUX rappelle que, le week-end de Pentecôte, des Allemands seront accueillis pour trois jours dans le cadre du Comité de jumelage. Le maire précise que 10 élus de Gross Biberau seront présents dans la délégation de 59 personnes. Le thème retenu est le fonctionnement des institutions. A ce jour un couple n'a pas trouvé d'hébergeurs.

Pierre LOUETTE indique que le grand prix de Montmeyran se courra le 14 mai de 8h30 à 18h. Une portion du chemin de l'Oye sera neutralisée. Isabelle VATANT ajoute qu'une rencontre importante de foot aura également lieu ce même dimanche.

Jean-Paul HENOCQ indique qu'une journée portes ouvertes est organisée au collège de Beaumont-lès-Valence le samedi 13 mai de 9h00 à 13h00. Isabelle VATANT demande des précisions sur les classes finalement ouvertes. Le maire répond que tous les niveaux seront ouverts mais pas toutes les classes (qui seront débloquées au fur et à mesure). Séverine GERVY ajoute que les élèves de quatrième auront le choix de suivre leur troisième dans le collège d'origine ou dans le nouveau.

La séance est levée à 22h15.